

# **Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union Européenne**

DANIEL KEOHANE\*

**D**epuis le vote du Brexit en juin 2016, une pléthore de nouvelles initiatives visant à renforcer la coopération militaire au sein de l'Union Européenne (UE) a vu le jour. Un certain opportunisme politique est en jeu. D'une part, les 27 gouvernements qui restent membres de l'Union sont prêts à faire une démonstration d'unité. D'autre part, ils veulent prouver que l'UE reste pertinente pour leurs citoyens, notamment en matière de sécurité.

La prise de conscience parmi les gouvernements de l'Union qu'ils doivent parfois se débrouiller seuls grandit elle aussi. Ils attendent de l'OTAN—c'est-à-dire des États-Unis—qu'elle continue de décourager l'agresseur russe en Europe de l'Est. Simultanément, la crise des migrants qui fait rage au sud de l'Europe a contraint l'UE à envoyer des navires militaires dans les eaux de la Méditerranée pour lutter contre le trafic de clandestins. L'UE a également participé à l'endiguement des actes de piraterie au large des côtes somaliennes tout en aidant les pays du Sahel comme le Mali à combattre le terrorisme.

## **La coopération militaire au sein de l'Union Européenne Un autre cadre pour les gouvernements nationaux**

Comme l'OTAN, l'UE encourage une coopération militaire accrue en Europe, pour éviter une excessive fragmentation des efforts de collaboration européens mais aussi pour les rationaliser tout en coordonnant et soutenant les politiques nationales disparates. Toutefois, la coopération militaire européenne s'exerce principalement – et de différentes manières – par la fusion des politiques natio-

---

\*Daniel Keohane est Senior Researcher au Center for Security Studies (CSS) de l'ETH à Zurich. Ses travaux portent sur les politiques de défense nationale en Europe, la coopération militaire au sein de l'Union Européenne et l'OTAN.

KEOHANE, Daniel (2018), EU Military Cooperation and National Defense. Policy Brief: 2018|No. 004. Security and Defense Policy. The German Marshall Fund of the United States.

nales de défense, plutôt que sous l'action des institutions européennes (ou transatlantiques). En découle un potentiel de plus grande convergence, mais aussi de divergence, des politiques nationales qui est déterminant pour le succès ou l'échec de la coopération militaire européenne.

Les gouvernements européens sélectionnent de plus en plus les formes de coopération militaire auxquelles ils souhaitent participer, en fonction du projet capacitaire ou des opérations en question. Parfois, ils agissent par l'intermédiaire de l'UE et/ou de l'OTAN, mais en même temps ils recourent presque tous à d'autres formats, qu'il s'agisse de coalitions régionales, de coalitions bilatérales ou de coalitions *ad hoc* rassemblant ceux qui le désirent. Pour les gouvernements européens, la combinaison de crises sécuritaires complexes et de ressources limitées a été synonyme de priorités renforcées sur les principaux intérêts nationaux. Ils ont obligé les États à affiner le ciblage et à améliorer la souplesse quant à leur manière de coopérer.

Comme on a pu le constater lors du débat sur le référendum qui a conduit au Brexit en 2016, il règne une profonde confusion sur ce qu'est la politique de défense de l'UE et ce qu'elle n'est pas. Il est facile de mal interpréter les expressions fourre-tout comme « armée européenne », qui ne reflètent pas la réalité. Ceci est notamment dû au fait que la politique de défense de l'UE n'en est pas une concrètement parlant, et qu'elle est encore moins un plan de création d'une armée sous le contrôle centralisé des institutions bruxelloises. L'UE n'est pas non plus une alliance militaire comme l'OTAN, laquelle défend ses propres territoires des attaques de l'extérieur. Pour autant, dans les politiques européennes en matière de sécurité, la composante militaire est communément appelée « politique de défense de l'UE ».

Les efforts militaires de l'UE visent essentiellement à assurer la sécurité internationale au-delà de ses frontières. Ils sont menés dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui est intégrée aux structures de politique étrangère de l'UE—parallèlement aux initiatives visant à aider les gouvernements de l'Union à dépenser plus rationnellement leurs fonds de défense. Il est ainsi plus exact de parler de la « politique militaire » ou de la « coopération militaire » au sein de l'UE plutôt que de la « politique de défense » de l'UE.

L'OTAN est le fondement de la défense collective de la plupart des gouvernements de l'Union, et la menace militaire russe en Europe de l'Est ne fait que la conforter. Cependant, l'Alliance atlantique ne peut pas être partout, et les Européens doivent de plus en plus faire face à des problèmes de sécurité par eux-mêmes, sans l'aide des États-Unis. Agir par l'intermédiaire de l'UE peut donc s'avérer une option stratégique utile pour les États membres.

Par ailleurs, rappelons que les gouvernements nationaux sont en charge des politiques militaires de l'UE et que ces politiques se font sur la base du volontariat. Les forces armées nationales conservent leur caractère national et les gouvernements de l'Union déterminent leurs propres budgets de défense, qu'ils souhaitent coopérer avec d'autres ou non—de quelque manière que ce soit—et qu'ils souhaitent participer aux opérations de l'UE ou non. La Commission européenne tente de jouer un plus grand rôle de soutien pour ces politiques de nature intergouvernementale au sein de l'UE. Elle a développé un Fonds européen de la défense qui propose des incitations financières pour les projets de coopération et a accepté que certains de ses vastes projets de recherche scientifique civile aient des applications militaires. Ceci dans le but de pallier la faiblesse des dépenses de recherche et de technologie consenties à la défense nationale.

Ce sont les initiatives intergouvernementales qui sont les plus importantes sur le plan politique, par exemple le recours à un mécanisme prévu dans les traités communautaires permettant à un petit groupe de pays de renforcer leur coopération en matière militaire. Ce mécanisme, connu sous le nom de coopération structurée permanente (CSP), a été formellement lancé à la mi-décembre 2017. Sur le papier, la clause de la CSP est tout à fait judicieuse. Les États membres qui répondent à une série de critères d'admissibilité reposant sur les capacités peuvent décider de renforcer leur coopération après avoir obtenu un vote majoritaire. Les capacités et les ambitions militaires divergeant considérablement d'un État membre à l'autre, l'UE pourrait s'appuyer sur un petit groupe de pays, les plus volontaires et les mieux préparés, pour conduire les plus exigeantes de ses missions militaires.

Le cœur du débat relatif à la CSP gravite autour de l'éternelle dichotomie « qualité contre quantité », la France étant attachée à la première et l'Allemagne à la seconde. Se concentrer sur la qualité militaire serait synonyme d'exclusion de certains États membres. Sur le plan politique, une telle décision serait contreproductive sachant que les 27 gouvernements de l'Union tentent de préserver leur unité et leur solidarité au lendemain de la décision britannique de quitter l'UE. En effet, 25 des 27 membres restants adhèrent à la CSP (Malte n'a pas encore signé et le Danemark ne participe pas à la coopération militaire de l'UE). En revanche, privilégier la quantité et impliquer la quasi-totalité des gouvernements de l'Union dans la CSP prouve certes que les critères sont aisés à satisfaire, mais il n'en résulte aucune valeur ajoutée militaire par rapport à ce que les États membres fournissent déjà. De plus, l'idée que les Européens ont grandement besoin de redoubler d'efforts sur le plan militaire est devenu un lieu commun. Conçu à l'origine au début des années 2000, le mécanisme de la CSP visait à créer une avant-garde militaire pour l'UE (conduite par la France et le Royaume-Uni). Étant donné

qu'elle est désormais ouverte à tous les gouvernements de l'Union, le groupement CSP n'est plus une avant-garde à proprement parler.

## France et Allemagne : alliance ou armée ?

Dans un important discours sur l'avenir de l'Europe prononcé au mois de septembre 2017, le président français Emmanuel Macron a présenté une série de propositions de coopération militaire qui pourraient être mises en œuvre entre les pays de l'UE<sup>1</sup>. Son principal objectif militaire consiste à permettre aux Européens d'agir de manière autonome en cas de besoin, grâce à une capacité européenne à intervenir à l'étranger complétant le rôle de défense territoriale de l'OTAN, notamment au sud de l'Europe (connue sous le nom d'« Initiative européenne d'intervention », IEI). Les trois propositions du président Macron se résument dans la formule : « une force commune d'intervention, un budget de défense commun et une doctrine commune pour agir<sup>2</sup> ». Ses propositions de force militaire et de budget de défense communs vont sûrement faire davantage la une des médias que son idée de doctrine militaire communautaire. En effet, elles ressemblent comme deux gouttes d'eau à l'idée d'une armée européenne chérie de certains politiciens fédéralistes (et détestée de certains eurosceptiques).

De fait, ses propositions sont davantage apparentées par leur esprit à la fondation d'une alliance militaire *de facto* selon un processus ascendant, qui intègrerait différentes formes de coopération militaire intergouvernementale, qu'à l'établissement d'une armée fédérale de l'UE selon une approche descendante, sous les ordres des institutions de Bruxelles. Le président Macron souhaite compléter l'atlantisme inné de la plupart des gouvernements de l'Union en matière militaire en renforçant leur inclination européenne.

Le nouveau livre blanc français sur la défense publié depuis le discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne suggère que tous les aspects de cette initiative d'intervention ne seront pas nécessairement appliqués par l'UE<sup>3</sup>. Par exemple, l'Eurocorps, une force multinationale basée à Strasbourg, est disponible pour l'UE et/ou l'OTAN, mais n'est pas une force communautaire. Alors qu'en Allemagne, l'attention est principalement centrée sur le développement de processus européens de coopération militaire, la France est davantage intéressée par des politiques efficaces dans des cadres particuliers—que ce soit par l'intermédiaire de l'UE, de l'OTAN ou d'ententes *ad hoc*. Le développement d'une doctrine militaire efficace pour tous les pays de l'Union pourrait s'avérer bien plus difficile que l'établissement d'une force ou d'un budget communs. En premier lieu, une doctrine militaire efficace doit aider les forces armées à élaborer des plans conjointement, à s'entraîner et à opérer efficacement ensemble, sur la base d'une évaluation des

menaces et des capacités. Dans l'idéal, les doctrines militaires guident les forces armées à s'adapter aux crises futures—ce n'est pas une mince affaire.

En second lieu, développer une doctrine nationale implique toute une série d'acteurs, depuis les ministères jusqu'aux forces armées. Combiner les différentes perspectives des gouvernements de l'UE ajoute encore à la complexité. Compte tenu des divergences extrêmes en termes de culture stratégique, ils risquent de mettre en pratique une doctrine dysfonctionnelle. Il suffit d'observer le décalage flagrant entre les attitudes française et allemande à l'égard des interventions militaires à l'étranger pour en être convaincu. Aussi, contrairement à de nombreux décideurs politiques allemands, aucun président français n'appellerait à une « armée européenne » (trop fédéraliste). La France préfère une « *Europe de la défense* » forte, à savoir une véritable alliance militaire intergouvernementale au sein de l'UE—conduite par la France.

Dans son livre blanc de 2016 sur la sécurité, l'Allemagne insiste fortement sur le rôle stratégique et central joué pour elle par l'OTAN, affirmant que « l'Europe ne peut se défendre efficacement contre les menaces du XXI<sup>e</sup> siècle et assurer une forme crédible de dissuasion qu'en coopération avec les États-Unis. L'OTAN reste le point d'ancrage et le principal cadre d'action de la politique de défense et de sécurité allemande<sup>4</sup> ». Selon le livre blanc sur la défense allemande, les membres de l'UE devraient également projeter de créer à long terme une « Union européenne de sécurité et de défense<sup>5</sup> ». Le document n'indique toutefois pas clairement quelles seraient les conséquences pratiques d'une telle union. Par exemple, impliquerait-elle une plus grande intégration militaire sous le contrôle des gouvernements nationaux ou, à terme, par les institutions de l'UE basées à Bruxelles ?

Pour résumer, les cultures stratégiques de Berlin et de Paris présentent des différences majeures. La France, puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, nourrit un sentiment de responsabilité particulier envers la sécurité mondiale et est prête à lancer des interventions militaires internationales en cas de besoin. L'Allemagne, en revanche, n'agira qu'en coalition avec d'autres états et a beaucoup plus de réticence à déployer des forces militaires importantes à l'étranger. Même si l'Allemagne accentue ses efforts sur le plan militaire en augmentant ses dépenses et en renforçant ses coopérations, sa politique de défense reste soumise à d'importantes contraintes politiques intérieures<sup>6</sup>.

Qui plus est, Berlin et Paris ne sont pas nécessairement d'accord sur la définition précise des notions figurant dans les documents de l'UE qu'ils ont signés, par exemple celle de l'« autonomie stratégique », voire sur l'objectif final de la politique de défense de l'UE. Les appels de l'Allemagne à une « Union européenne de sécurité et de défense » ou « armée européenne » à long terme donnent l'impression que certains à Berlin considèrent essentiellement la défense de l'UE

comme un projet d'intégration politique. Les Français sont plus intéressés par un renforcement de la politique de défense intergouvernementale de l'UE aujourd'hui que par un projet d'intégration symbolique demain. Pour Paris, en effet, il est important d'avoir la possibilité d'agir militairement par le biais de l'UE dans les cas où les États-Unis ne souhaiteraient pas intervenir sur des crises touchant l'Europe et sa périphérie. Du fait de leurs cultures stratégiques différentes, il pourra donc s'avérer difficile pour la France et l'Allemagne de mettre en place une politique de défense européenne plus active au-delà de leurs propositions conjointes.

### **Italie et Pologne : comparaison de deux États en première ligne**

Il est intéressant de comparer les politiques nationales de défense polonaise et italienne, car l'Italie et la Pologne sont deux pays en première ligne pour la sécurité de l'UE et de l'OTAN. De plus, ils incarnent les deux grandes priorités opérationnelles de la coopération militaire européenne : défendre le territoire de l'OTAN en Europe de l'Est et intervenir pour stabiliser les pays en proie à des conflits au sud de l'UE.

L'Italie a reçu cette année 75 pour cent des migrants et réfugiés qui ont franchi la Méditerranée pour gagner l'UE, soit plus de 110 000 personnes selon l'Organisation internationale pour les migrations<sup>7</sup>. Comme l'a fait remarquer Elisabeth Braw de l'Atlantic Council, ce phénomène a mis à rude épreuve la garde côtière et la marine italienne, qui ont sauvé environ 25 000 migrants entre janvier et juin de cette année<sup>8</sup>.

Depuis l'annexion de la Crimée par Moscou en 2014 et les combats qui ont suivi à l'est de l'Ukraine, la Pologne est très préoccupée par la menace militaire émanant de Russie. Il y a un an, la Russie a déployé des missiles balistiques Iskander-M (missiles à capacité nucléaire d'une portée pouvant atteindre 500 kilomètres) à Kaliningrad, son enclave sur la Baltique située entre la Pologne et la Lituanie<sup>9</sup>. En septembre 2017, certaines manœuvres de l'exercice militaire « Zapad », organisé conjointement par les forces russes et biélorusses, se sont déroulées à Kaliningrad et au Bélarus, pays voisin de la Pologne. Du fait de leurs ressources relativement limitées, l'Italie et la Pologne n'ont d'autre choix que de hiérarchiser les priorités et mettre l'accent soit sur la défense, soit sur l'intervention. À titre de comparaison, l'OTAN estime que les budgets de la défense du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne s'élèveront cette année respectivement à 55, 44 et 43 milliards de dollars. L'Italie et la Pologne, de leurs côtés, consacreront respectivement 22,5 et 10 milliards de dollars à ce poste<sup>10</sup>.

Le livre blanc italien sur la défense de 2015 établit très clairement les priorités stratégiques et opérationnelles de Rome<sup>11</sup>. La région « euroméditerranéenne » est notamment désignée comme la première priorité géostratégique de l'Italie. Considérée ici au sens large, cette région couvre l'UE, les Balkans, le Maghreb, le Moyen-Orient et la mer Noire. Cependant, il est clair que l'Italie, qui avait précédemment contribué à l'apport de troupes pour la mission de l'OTAN en Afghanistan, se préoccupe désormais avant tout de son voisinage immédiat. Ce n'est pas surprenant, compte tenu des turbulences qui ont ébranlé certaines de ces régions ces dernières années, en particulier l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Les troubles en Libye, par exemple, ont largement nourri l'important flux de migrants traversant clandestinement la Méditerranée pour rejoindre l'Italie. Notons au passage que l'Italie n'a pas seulement l'intention de participer aux coalitions internationales (que ce soit de l'OTAN, de l'ONU ou de l'UE) dans cet espace euroméditerranéen mais qu'elle est également prête à conduire des missions de gestion de crise de forte intensité dans toute la région. En résumé, même si les priorités géostratégiques de la politique de défense italienne sont plus restreintes que celles d'autres grandes puissances européennes, ses ambitions opérationnelles extérieures restent relativement élevées. Bien que les dépenses de défense de l'Italie ne représentent que 1,1 pour cent de son PIB, soit un peu plus de la moitié de l'objectif global fixé à grand bruit par l'OTAN, elle est l'un des plus importants contributeurs européens aux opérations internationales. Selon l'Istituto Affari Internazionali de Rome, l'Italie a envoyé en 2016 plus de 6 000 militaires dans des missions internationales<sup>12</sup>. C'est presque deux fois plus que l'Allemagne, qui a déployé environ 3 300 soldats en 2016 selon le médiateur allemand des affaires militaires<sup>13</sup>. La majeure partie de ces troupes italiennes a opéré en Afrique et au Moyen-Orient, ce qui reflète les priorités définies dans le livre blanc sur la défense de 2015.

L'approche opérationnelle et géostratégique de la Pologne se démarque assez nettement de celle de l'Italie. D'une part, la Pologne est essentiellement tournée vers l'Europe de l'Est et est particulièrement attentive à la menace militaire russe. D'autre part, plutôt que de contribuer à des missions extérieures, sa priorité opérationnelle consiste à améliorer ses efforts défensifs nationaux ainsi que ceux de l'OTAN. Par exemple, elle n'a pas pris part à la campagne de bombardements aériens de l'OTAN en Libye en 2011. L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, consécutive à la deuxième guerre d'Ossétie du Sud en 2008, a considérablement renforcé le sentiment des dirigeants polonais qu'ils devaient investir davantage dans leur défense nationale, y compris par le biais de l'OTAN. En vertu du Concept de défense 2017 de la Pologne, examen stratégique publié en mai dernier, « la priorité numéro un du pays était la nécessité de le préparer correctement à défendre son territoire national<sup>14</sup> ». La première menace recensée dans ce docu-

ment de réflexion est la « politique agressive de la Fédération de Russie », suivie d'un « voisinage instable sur le flanc oriental de l'OTAN ».

En pourcentage du PIB, la Pologne consacre près de deux fois plus que l'Italie à la défense. De surcroît, le président polonais Andrzej Duda a signé en octobre 2017 une loi engageant la Pologne à affecter à la défense le taux impressionnant de 2,5 pour cent de son PIB d'ici 2030<sup>15</sup>. Cette loi prévoit également d'augmenter les effectifs des forces armées polonaises pour passer de 100 000 personnels aujourd'hui à 200 000. Sur ce volume, environ 50 000 volontaires composeront une nouvelle « Force de défense territoriale ». À propos de la nouvelle loi de défense, le ministre polonais de la Défense Antoni Macierewicz a déclaré avec une certaine ambition : « D'ici dix ans, l'armée polonaise aura la capacité d'arrêter tous les ennemis. » La Pologne et l'Italie affichent, l'une comme l'autre, de solides intentions militaires, qu'il s'agisse de défendre le territoire national ou de participer à des interventions internationales. Mais toutes deux attendent l'aide de leurs alliés, que ce soit pour contrer les missiles russes ou pour gérer les flux de migrants qui traversent la Méditerranée.

L'Italie est traditionnellement très engagée dans la solidarité au sein de l'OTAN et dans l'intégration européenne. Toutefois, il est de plus en plus important pour Rome de passer par l'UE pour mener des opérations extérieures. Par exemple, en plus des efforts actuels de l'UE tels que les opérations navales, le Premier ministre italien Paolo Gentiloni a demandé aux autres gouvernements de l'UE, lors d'un sommet à Bruxelles en octobre 2017, davantage d'aide pour endiguer les flux migratoires. L'envoi d'une mission pour surveiller la frontière entre le Niger et la Libye a notamment été évoqué. D'autre part, l'Italie est disposée à faire des propositions sur la coopération militaire au sein de l'UE. À l'été 2016, Rome a par exemple proposé aux Européens de créer une force militaire multinationale qui serait disponible pour l'UE, l'OTAN et l'ONU. L'Italie est fermement attachée à l'OTAN, mais ne voit pas de contradiction réelle ou potentielle avec un soutien sans réserve à l'approfondissement de la coopération militaire au sein de l'UE.

L'appui au pacte de défense mutuelle de l'OTAN exprimé par le président américain Trump à Varsovie en juillet 2017 a grandement rassuré le gouvernement polonais, qui réclame depuis longtemps le renforcement des défenses de l'OTAN. Toutefois, l'enthousiasme que la Pologne a manifesté ces dernières années pour la coopération militaire dans le cadre de l'OTAN ne s'est pas toujours traduit par un soutien affirmé en faveur d'efforts complémentaires via l'UE. Après quelques hésitations à Varsovie, la Pologne a indiqué en novembre 2017 qu'elle participerait à l'initiative de coopération structurée permanente (CSP) de l'UE<sup>16</sup>. Le Concept de défense 2017 de la Pologne l'énonce clairement : « Toutes les ac-

tions de l'UE dans le domaine de la sécurité doivent compléter et enrichir les opérations de l'OTAN sans leur faire concurrence ». En amont de cette observation, le document affirme l'importance centrale pour la Pologne de l'OTAN, « qui joue un rôle essentiel dans la politique de défense collective ».

## Conclusion

Les nouvelles initiatives dans le domaine de la coopération militaire au sein de l'Union Européenne pourraient donner un élan politique suffisamment puissant pour que la défense de l'UE reste une question prioritaire au plan des États. Qui plus est, les 27 gouvernements restants après le Brexit ne peuvent plus reprocher au Royaume-Uni d'être à l'origine de l'inertie. À Londres et à Washington, le fait que certaines initiatives de l'UE pourraient saper l'OTAN a soulevé des inquiétudes. Or si l'UE aide à mieux rationaliser les dépenses inscrites aux budgets de défense de ses États membres et à renforcer leur coopération militaire, l'OTAN en profitera elle aussi. En effet, 21 pays seront encore à la fois membres de l'Union et des Nations Unies. Reste que les gouvernements de l'Union devront encourager les convergences et réduire les divergences de leurs politiques nationales de défense aujourd'hui disparates.

Pour assurer que les plans de l'UE apportent réellement une valeur ajoutée, les ministères nationaux de la Défense devront être davantage impliqués. Une bizarrerie structurelle existe au cœur du système décisionnel actuel de l'UE. Ce sont en effet les ministères des Affaires étrangères nationaux qui conduisent les efforts de coopération militaire de l'UE et non les ministères de la Défense. En conséquence, ces derniers ne sont guère incités à adopter les plans de l'UE, qui incluent des idées judicieuses mais complexes telles que la coordination des cycles de planification nationaux de la défense. Un conseil de défense européen à proprement parler, au statut équivalent à celui du Conseil des ministres des Affaires étrangères, encouragerait les échanges entre les ministres nationaux de la Défense et d'une manière générale, contribuerait à les sensibiliser aux rouages décisionnels de l'UE. Par ailleurs, il est compréhensible que certains politiciens européens aient utilisé le soutien rhétorique—jusqu'ici dilatoire—du Président américain Trump en faveur de l'OTAN pour faire avancer la coopération militaire européenne, qui serait opportune si elle avait pour conséquence davantage de responsabilité pour leur sécurité de la part des Européens. Cependant, prendre plus de responsabilités n'est pas synonyme d'« autonomie stratégique » et peu de gouvernements européens semblent prêts à réduire leur dépendance militaire vis-à-vis des États-Unis.

Il serait donc judicieux de la part des représentants de l'UE de mieux définir l'« autonomie stratégique »—notion identifiée dans la Stratégie globale de l'Union

Européenne 2016—car elle n'est pas une menace pour l'OTAN<sup>17</sup>. En principe, les opérations militaires de l'UE sont déployées pour faire appliquer le droit international au-delà des frontières de l'UE, et dans la pratique, en cas de refus ou d'incapacité à agir des États-Unis. Les institutions de l'UE tentent de créer un système pour aider leurs États membres à coopérer plus étroitement dans le domaine militaire—essentiellement, en dépensant plus efficacement les maigres budgets de la défense et, si nécessaire, en opérant de manière coordonnée à l'extérieur—mais c'est tout.

### Notes

1. Emmanuel Macron, « Initiative pour l'Europe », discours à la Sorbonne, Paris, 26 septembre 2017.
2. *Id.*
3. Ministère français de la Défense, « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017 », octobre 2017.
4. Ministère allemand de la Défense, « Livre blanc sur la politique de sécurité allemande et l'avenir de la *Bundeswehr* », juillet 2016.
5. *Id.*
6. Daniel Keohane, « Le livre blanc sur la défense allemande de 2016 », Politique de sécurité : analyses du CSS n° 201, décembre 2016.
7. Organisation internationale pour les migrations, « *Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information* » (Flux migratoires mixtes en Méditerranée et au-delà, compilation de données et d'informations disponibles, en anglais seulement), novembre 2017.
8. Elisabeth Braw, « Europe's Military Maestros: Italy », *Politico Europe*, 23 août 2017.
9. Sergei Sukhankin, « *Kaliningrad: From Boomtown to Battle-Station* », Conseil européen des relations étrangères, 27 mars 2017.
10. Communiqué de l'OTAN, « Dépenses de défense des pays de l'OTAN (2010-2017) », 29 juin 2017.
11. Ministère italien de la Défense, « *White Paper for International Security and Defence* », juillet 2015.
12. Paola Sartori et Giovanni Finarelli Baldassarre, « Bilanci E Industria Della Difesa », *Istituto Affari Internazionali*, juillet 2017.
13. Bundestag allemand, « Informations du Commissaire parlementaire aux forces armées – Rapport annuel 2016 », 58<sup>e</sup> édition, 24 janvier 2017.
14. Ministère polonais de la Défense, « *The Defence Concept of the Republic of Poland* », mai 2017.
15. Damien Sharkov, « Fearing Russia, Poland Boosts Army by 50 Percent », *Newsweek*, 24 octobre 2017.
16. « Poland to Join EU's PESCO Defense Initiative: Government Spokesman », *Radio Poland*, 10 novembre 2017.
17. Service européen pour l'action extérieure, « Vision partagée, action commune. Une Europe plus forte : une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne », juin 2016.